

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À SÉ-GS**

Référence : Mémoire de Stratégies Énergétiques et du Groupe Stop,
Pièce SÉ-GS-2 – Document 1, page iv, recommandation #3.

« Recommandation #3

L'objectif du PGEÉ à plus long terme, au-delà de la période 2003-2006, consisterait à annuler la croissance de l'approvisionnement requise au-delà de la fourniture patrimoniale. »

Demande 1 :

Veillez fournir le nom d'entreprises d'électricité qui, grâce à leurs investissements en économie d'énergie électrique, ont pu générer chez leurs clients assez d'économies d'énergie pour annuler toute la croissance de la demande prévue. Le cas échéant, veuillez fournir les investissements annuels qui ont été nécessaires (pour l'entreprise concernée, les clients participants et les partenaires) ainsi que la croissance de la demande originalement prévue. Veuillez produire les références à l'appui.

Référence : Mémoire de Stratégies Énergétiques et du Groupe Stop,
Pièce SÉ-GS-2 – Document 1, page iv, recommandation #4.

« Recommandation #4

Afin de diminuer la contribution financière d'Hydro-Québec Distribution et maximiser l'ampleur des économies, les programmes inclus dans le PGEÉ seront construits, autant que possible, en partenariat avec les autorités publiques, parapubliques et la société civile. On se fixera comme objectif que chaque programme aura au moins un partenaire capable de fournir une contribution significative à la mise en œuvre du programme concerné. »

Demande 2 :

- a) **Veillez préciser, en pourcentage des investissements totaux prévus par Hydro-Québec Distribution pour chaque programme, ce qu'entend SÉ-GS par contribution significative à la mise en œuvre du programme concerné.**
- b) **Veillez identifier pour chacun des 16 programmes proposés dans ce PGEÉ, qui selon SÉ-GS, devrait(ent) être le ou les partenaire(s) capable(s) de fournir cette contribution significative.**

Référence : Mémoire de Stratégies Énergétiques et du Groupe Stop,
Pièce SÉ-GS-2 – Document 1, page iv, recommandation #5.

« Recommandation # 5

Il serait logique, aux fins de l'évaluation économique (CUEE) utilisée pour la détermination du potentiel technico-économique d'efficacité énergétique ainsi que dans le test CTR servant à sélectionner le portefeuille du PGEE, que seuls les coûts encourus par Hydro-Québec Distribution soient utilisés pour déterminer la rentabilité de la mesure pour elle. Actuellement, Hydro-Québec propose d'inclure tous les coûts de toutes les parties (gouvernement subventionneur, autres partenaires, clients) pour évaluer cette rentabilité. »

Demande 3 :

- a) **Veillez fournir le nom d'entreprises ou distributeurs d'électricité qui excluent les coûts assumés par les autres parties (gouvernement, clients, etc.) dans l'évaluation du CTR.**
- b) **Veillez justifier, d'un point de vue sociétal, d'exclure les coûts assumés par les tierces parties.**

Référence : Mémoire de Stratégies Énergétiques et du Groupe Stop,
Pièce SÉ-GS-2 – Document 1, page vi, recommandation #8.

« Recommandation # 8

Les programmes d'économies d'énergie du présent PGEE seront bonifiés selon les propositions mentionnées dans ce mémoire. Le tableau suivant résume les bonifications recommandées:

Tableau S-1

Synthèse des bonifications recommandées par SÉ-GS aux programmes contenus au PGEÉ proposé par Hydro-Québec Distribution pour 2003-2006

| Secteur | Économie GWh | Coût HQD M\$const.2002 | Coût total M\$const.2002 | CTR M\$actual. 7.8% | \$/kWh économisé |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|---------------------|
| Résidentiel | 293 | 61.8 | 120.5 | 37.8 | 0.41 |
| CII | 357 | 72 | 135.6 | 30.6 | 0.38 |
| PMI | 130 | 28 | 38.5 | 12 | 0.29 |
| GI | 279 | 28.7 | 33 | 16.8 | 0.12 |
| Tronc com. | 0 | 14 | 14 | -12.4 | N/A |
| TOTAL avec bonifications | 1059 | 204.5 | 341.6 | 84.8 | <u>0.32</u> |
| TOTAL sans bonifications | 750 | 108.8 | 232.6 | 77.3 | <u>0.31</u> |
| Différence | 309 | 95.7 | 109 | 7.5 | <u>0.01</u> |

Demande 4 :

Veillez expliquer comment le CTR a été mesuré. Inclut-il le coût de toutes les parties (gouvernement, partenaires, clients, etc.) ?

Référence : Mémoire de Stratégies Énergétiques et du Groupe Stop,
Pièce SÉ-GS-2 – Document 1, page vii, recommandation #9.

« Recommandation # 9

Afin de bonifier le présent PGEÉ et d'élargir considérablement sa portée, des programmes additionnels seront proposés pour leur inclusion dans le PGEÉ. Entre autres, on procédera à l'inclusion dans le PGEÉ de projets ayant trait à la substitution d'énergies électriques pour le chauffage par :

- le gaz naturel (utilisation directe du combustible fossile pour le chauffage)
- l'énergie solaire directe (utilisation directe de l'énergie solaire pour le chauffage)
- l'énergie géothermique (énergie solaire emmagasinée dans le sol)
– pompes géothermiques (utilisation de l'énergie solaire emmagasinée dans le sol pour le chauffage et la climatisation) »

et

Référence : Mémoire de Stratégies Énergétiques et du Groupe Stop,
Pièce SÉ-GS-2 – Document 1, page 17, premier paragraphe.

« Une économie d'énergie de l'ordre de 2.5 TWh et de 1.5 % des besoins requis dans 3 ans, semble être un objectif réalisable et souhaitable dans une perspective d'une contribution réelle d'Hydro-Québec à l'effort du Québec dans le domaine de l'efficacité énergétique et dans l'effort déployé par le Québec et le Canada dans le domaine de la réduction des GES. »

Demande 5 :

- a) **Veillez préciser pour chacun des programmes additionnels recommandés, les hypothèses sous-jacentes par marché, soit le potentiel technico-économique, l'objectif commercial visé, le coût unitaire des mesures, sa répartition entre Hydro-Québec Distribution, les clients participants, et les principaux partenaires, ainsi que l'importance annuelle des coûts de commercialisation afin d'atteindre l'objectif visé.**
- b) **En ce qui concerne l'utilisation du gaz naturel pour le chauffage, cette recommandation est-elle indépendante des sources d'approvisionnements du Distributeur ?**

Référence : Mémoire de Stratégies Énergétiques et du Groupe Stop,
Pièce SÉ-GS-2 – Document 1, page vii, recommandation #10.

« Recommandation # 10

On procédera à la création d'un Fonds d'efficacité énergétique (FEÉ) selon les modalités définies dans le présent mémoire. Ce Fonds sera doté d'une enveloppe annuelle de 20 M\$. »

Demande 6 :

- a) **Veillez fournir toutes les hypothèses ayant conduit SÉ-GS à proposer une enveloppe annuelle de 20 M\$.**
- b) **Quels seraient les objectifs d'économies d'énergie que l'on pourrait associer à cet investissement ? Ces objectifs supposent-ils des mises de fonds de partenaires ? Lesquels ? Pour quels montants ?**

Référence : Mémoire de Stratégies Énergétiques et du Groupe Stop,
Pièce SÉ-GS-2 – Document 1, page vii, recommandation #12.

« Recommandation # 12

Des suivis rigoureux seraient effectués afin de valider particulièrement les économies unitaires prévues pour chaque programme, outre le taux de participation, l'effritement et le taux d'opportunisme. »

Demande 7 :

Pour chacun des 16 programmes du PGEÉ, veuillez fournir la méthodologie, la fréquence et le budget devant être associés à la validation des différents éléments cités à la recommandation # 12.

Référence : Mémoire de Stratégies Énergétiques et du Groupe Stop,
Pièce SÉ-GS-2 – Document 1, page 11, quatrième paragraphe.

«... Ce potentiel ne tient pas compte du fait qu'un certain impact tarifaire peut désormais être considéré acceptable, »

Demande 8 :

- a) **Veillez préciser ce que SÉ-GS considère comme impact tarifaire acceptable.**
- b) **Compte tenu des perspectives environnementale et sociale dans lesquelles s'inscrit l'analyse de SÉ-GS, veuillez décrire comment sont pris en compte les impacts environnemental et social des hausses tarifaires jugées acceptables.**

Référence : Mémoire de Stratégies Énergétiques et du Groupe Stop,
Pièce SÉ-GS-2 – Document 1, page 15, deuxième paragraphe.

« Les programmes mis de l'avant doivent avant tout avoir un impact important et durable sur la consommation énergétique. »

Demande 9 :

Veillez préciser, en termes de GWh, ce que SÉ-GS considère comme impact important et , en termes de durée de vie utile, ce qu'il considère comme "durable".

Référence : Mémoire de Stratégies Énergétiques et du Groupe Stop,
Pièce SÉ-GS-2 – Document 1, page 17, premier paragraphe.

«...Une économie d'énergie de l'ordre de 2.5 TWh et de 1.5 % des besoins requis dans 3 ans, semble être un objectif réalisable et souhaitable dans une perspective d'une contribution réelle d'Hydro-Québec à l'effort du Québec dans le domaine de l'efficacité énergétique et dans l'effort déployé par le Québec et le Canada dans le domaine de la réduction des GES. Cet objectif serait évidemment révisable à mesure que le PGEÉ progressera et des objectifs annuels seraient fixés pour les périodes subséquentes. Toutefois, nous invitons la Régie à montrer une certaine fermeté à l'égard du Distributeur et à éviter des réévaluations à la baisse de ces objectifs déjà très modestes. »

Demande 10 :

- a) **Veillez confirmer que "les objectifs déjà très modestes" auxquels il est fait référence correspondent à 2,5 TWh en 2006.**
- b) **Veillez identifier des entreprises ayant atteint un niveau comparable d'efficacité énergétique sur la même période en précisant les paramètres économiques et sociaux sous-jacents à ces résultats, le cas échéant.**

Référence : Mémoire de Stratégies Énergétiques et du Groupe Stop,
Pièce SÉ-GS-2 – Document 1, pages 25 et 26, section 3.2.1.

« 3.2.1 Diagnostics énergétiques personnalisés

(...)

Pour augmenter la robustesse de ce programme nous proposons les bonifications suivantes :

- Mettre à la disposition du programme un budget à la hauteur de quelques 7.5 M\$ (environ 100 \$ par ménage participant) pour offrir dans certains cas une contribution financière dans la mise en œuvre des mesures recommandées.
- Prévoir que, pour 1% des ménages participants, le diagnostic réalisé par la voie de formulaires sera complété par la visite d'un agent à domicile. Les coûts de la bonification seront d'environ 2.5 M\$. »

Demande 11 :

Veillez fournir les hypothèses détaillées ayant conduit SÉ-GS à proposer de telles modifications au programme de Diagnostic énergétique personnalisé. Veillez préciser les ménages qui devraient être visités par un agent.

Référence : Mémoire de Stratégies Énergétiques et du Groupe Stop,
Pièce SÉ-GS-2 – Document 1, pages iv et v, recommandation #6.

et

Référence : Mémoire de Stratégies Énergétiques et du Groupe Stop,
Pièce SÉ-GS-2 – Document 1, pages , sections 3.2, 4.2, 5.2 et
6.2, pages 25 à 49.

Demande 12 :

- a) **Pour chacun des 14 programmes auxquels SÉ-GS propose des modifications dans les sections 3.2, 4.2, 5.2 et 6.2, veuillez fournir, références à l'appui, les hypothèses et calculs détaillés ayant conduit SÉ-GS à proposer de telles modifications. Veuillez démontrer le caractère optimal de chacune des interventions ainsi modifiées.**
- b) **Pour chacun des 14 programmes auxquels SÉ-GS propose des modifications dans les sections 3.2, 4.2, 5.2 et 6.2, veuillez fournir les calculs et résultats au nouveau test proposé à la recommandation #6, à savoir le test du "Coût et des bénéfices totaux en ressources – CBTR".**